

Emetteur : FBC N° panneau : 149176
Affiché le : 29/06/26 Retiré le : 29/08/26
Annexes : Non [X] O [] Voir accueil

Département d'Eure et Loir Canton de Chartres-1 COMMUNE DE JOUY Place de l'Eglise 28300 JOUY Tél : 02 37 18 05 85 Fax : 02 37 18 05 94	 JOUY	Arrêté n° ATM	2026	071
		Catégorie		
		Nombre de pages	1	/ 1
		Paraphe		
ARRETE TEMPORAIRE DU MAIRE DE JOUY				
ALTERNAT DE LA CIRCULATION				

A AFFICHER SUR LE LIEU DU CHANTIER

MISE EN ŒUVRE DE L'ARRETE PERMANENT du 22.09.2004

Annexe à l'arrêté permanent P1/2004

COMMUNE DE JOUY

Entreprise : CTL (CHARRON Terrassement Location)

1 Chemin de Hanches-ZAC de HOUX

28130 HOUX

Mail : charron28@orange.fr

Ou structure réalisant les travaux :

LIEU DES TRAVAUX	TRAVAUX		ALTERNAT		
	Description	Durée	Feux Tricolores	Panneaux B15 et C18	Piquets K10
48 et 50 rue des Terres-Molles	Creusement d'une tranchée	Du 30/06/2026 au 08/07/2026		X	

Le stationnement est interdit au droit des travaux.

- Signalisation de chantier

Ampliation adressée à :

CTL CHARRON

1 Chemin de Hanches-28130 HOUX

M. le Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie
rue du Maréchal Leclerc 28110 LUCE

M. le Commandant C.O.D.I.S.-

7 rue Vincent Chevard 28000 CHARTRES

Conseil Général, Subdivision du Pays Chartrain

subdivision.pays.chartrain@eurelien.fr

L'Adjoint délégué,

Jean SEIGNEURY



JOUY, le 29/06/2026

Monsieur le Maire de JOUY :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Certifié exécutoire compte tenu de :

-la publication le : **29 JUIN 2026**

-et de la notification le :